

Remplace la fiche: 27/02/2019

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit Nom du produit : Créalia Colle bois (autrefois Cultura Colle à bois) REF NR : CR0113 ; EAN : 3700408596125
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation : Encollage de bois. Utilisations déconseillées : Aucun.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité SOCULTUR 17 Rue Archimède 33691 MÉRIGNAC Cedex Service Clients CULTURA i du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 7h à 19h Tél : 09 86 86 02 93 Directeur Qualité : Mr. Jean-Claude LECLERE ; jc.leclere@cultura.fr *
1.4 Numéro d'appel d'urgence * Pour la France : + 33 (0)1 45 42 59 59; ORFILA (INRS) Pour la Belgique : + 32 (0)70 245 245 Pour Luxembourg : +352 8002 5500
2. Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP) -
2.2 Éléments d'étiquetage -
2.3 Autres dangers : Aucun.
3. Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges Description : Polyvinylacetate a l'eau. Composants nocifs : - Le contenu textuel des indications fournies en matière de dangers éventuels est repris au section 16.
4. Premiers secours
4.1 Description des premiers secours À Informations générales: En cas de malaise consulter un médecin. À Inhalation : Donner de l'air frais. À Contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon et bien rincer. À Contact avec les yeux : Rincer les yeux 5 minutes à l'eau courante en ouvrant bien les paupières. À Ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Voir section 11.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Voir section 1.4

Remplace la fiche: 27/02/2019

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Produits extincteurs adéquats : Brouillard artificiel, mousse polyvalente, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Produits extincteurs qui ne conviennent pas d'un point de vue sécurité : Sans objet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie peut libérer des oxydes de carbone et de fumée.

5.3 Conseils aux pompiers

Toute exposition aux produits de décomposition peut représenter un danger pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau. Veiller à ce que l'eau utilisée ne s'écoule pas dans l'égout ou dans les eaux de surface.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection. Tenir les personnes non protégées à distance.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser écouler dans les égouts/les eaux de surface/la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 pour protection individuelle.

Voir section 13 pour considérations relatives à l'élimination.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux et la bouche.

Informations sur les dangers d'incendie et d'explosion :

Sans objet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences pour le local de stockage et les citernes : Conserver au frais et au sec.

Informations pour un stockage commun : Sans objet.

Autres informations sur les exigences en matière de stockage : Ne conserver le produit que dans son emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants faisant l'objet de valeurs limites qui doivent être pris en considération pour le lieu de travail :

Informations complémentaires : -

Limites biologiques : Il n'y a pas de limites biologiques connu

Mesures de protection et d'hygiène :

Tenir éloigné des boissons, de la nourriture et des aliments pour animaux.

Enlever les vêtements souillés.

Se laver les mains avant la pause et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

- **Protection respiratoire :** Pas nécessaire.
- **Protection des mains :** Gants.
- **Protection des yeux :** Porter des lunettes de protection bien ajustées.
- **Protection de la peau et du corps :** Pas de vêtements spéciaux nécessaires.

Remplace la fiche: 27/02/2019

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.
Couleur : Blanc.
Odeur : Aigre.
Seuil olfactif : Non déterminé.
pH : 3
Point/intervalle de fusion : Non déterminé.
Point/trajet d'ébullition : > 100 °C.
Point d'inflammation : Sans objet, produit à base d'eau.
Température d'inflammation : Sans objet.
Inflammabilité : Sans objet.
Limites d'explosion : Sans objet.
Pression vapeur à 20°C : 24 hPa
Densité de vapeur à 20 °C: Non déterminé.
Densité à 20°C.: 1,10 g/cm³.
Solubilité /miscibilité dans l'eau : Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non déterminé.
Viscosité : 13.000 mPa.s (Brookfield, spindle 5, 20 rpm)
Caractéristiques d'explosion : -

9.2 Autres informations

Teneur en solvant : Solvant organique: 0%
Teneur en particules solides : 50%

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Inconnu.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Congélation du produit.

10.5 Matières incompatibles

Inconnu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
Pertinence pour la classification valeurs DL/CL50 : -
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Aucun effet de sensibilisation.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :** Non classé.
- **Cancérogénicité:** Non classé.
- **Toxicité pour la reproduction :** Non classé.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles ð exposition unique :** Non classé.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles ï exposition répétée :** Non classé.
- **Danger par aspiration :** -
- **Autres informations :** -

Remplace la fiche: 27/02/2019

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :

-

12.2 Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

12.4 Mobilité dans le sol

Non déterminé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

12.6 Autres effets néfastes

WGK (D):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): faible danger pour l'eau. Ne pas déverser à l'état pur ou en grandes quantités dans la nappe phréatique, l'eau de surface ou les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Peut-être déversé en petites quantités avec les déchets.

Catalogue européen des déchets

08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

Emballages souillés:

Les récipients avec résidu de colle sèche lors de déchets résiduels.

Les récipients avec la colle humide déposer dans un point de collecte pour les déchets chimiques.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

-

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

-

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine polluant : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Remplace la fiche: 27/02/2019

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) du Parlement européen. 1272/2008 et du Conseil du 16 Décembre 2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548 / CEE et 1999/45 / CE et modifiant le règlement (CE) no. 1907/2006.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45 / CE et abrogeant Règlement (CEE) n ° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769 / CEE du Conseil et les directives 91/155 / CEE, 93/67 / CEE, 93/105 / CE de la Commission et 2000/21 / CE.

Règlement (UE) 2015/830 de la commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Autres informations : -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ressources :

Les informations contenues dans cette fiche est basée sur les données de producteurs de matières premières et complétée avec les informations de directives et règlements visés à section 15 et les lignes directrices émises par l'ECHA.

Phrases (EU)H :

-

Service établissant la fiche technique: Product safety department.

Contact: Mr. Nieborg

Abréviations :

CAS	Chemical Abstracts Service
CL	Concentration létale
DL	Dose létale
EC	European Community
ECHA	European Chemicals Agency
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
IBC	Intermediate Bulk Container
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
WGK	Wassergefährdungsklasse
vPvB	Very Persistent, very Bioaccumulating.

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**